

NOTE D'INFORMATION COVID-19 _ PASS SANITAIRE

Le contexte s'améliore mais des règles subsistent encore pour pouvoir pratiquer en toute sécurité notre sport.

Baby rugby _ U6 _ 08 _ U10 : profiter à fond. ! aucun pass ne vous sera demandé. !

U12_(2011-2010) :Pour rappel, **le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour les moins de 12 ans**. A 12 ans, un délai de deux mois à partir de la date d'anniversaire permettra au plus jeunes de réaliser leur parcours vaccinal complet tout en pouvant continuer à pratiquer le rugby avec le reste de son groupe. **Un contrôle du pass sanitaire sera effectué au cas par cas à 12 ans + 2mois pour ceux qui auront leur anniversaire au cours de la saison.**

U14_(2009-2008 et 2007 fille) : à partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire sera nécessaire pour accéder au terrain et pouvoir pratiquer votre sport.

Comme pour les **U12 le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour les moins de 14 ans**. A 12 ans, un délai de deux mois à partir de la date d'anniversaire permettra au plus jeunes de réaliser leur parcours vaccinal complet tout en pouvant continuer à pratiquer le rugby avec le reste de son groupe. **Un contrôle du pass sanitaire sera effectué au cas par cas à 12 ans + 2mois pour ceux qui auront leur anniversaire au cours de la saison.**

Deux possibilités pour la présentation du pass :

- . 1 si vous le souhaitez, il est possible d'envoyer par mail le QR code du licencié concerné. (Ce code sera scanné afin de s'assurer de sa validité et, dès lecture les QR code et les mails d'envois seront effacés)
- . 2 la présentation du pass sanitaire pourra se faire lors de l'entraînement du Samedi 2 octobre 2021 à l'arrivée des licenciés. Un second contrôle sera également effectué le mercredi 6 octobre 2021.

Un suivi des pass valides sera établi afin de ne pas avoir à effectuer des contrôles systématiques sur toute la durée de la saison.

U16 (2007-2006) _ **U19** (2005-2004-2003) : Le pass sanitaire est dès à présent exigible pour accéder au terrain et pratiquer le rugby.

Nous vous proposons deux solutions pour la présentation de votre pass :

- . 1 si vous le souhaitez, il est possible d'envoyer par mail le QR code du licencié concerné. (Ce code sera scanné afin de s'assurer de sa validité et, dès lecture les QR code et les mails d'envois seront effacés)
- . 2 la présentation du pass sanitaire pourra se faire lors de l'entraînement du vendredi 10 septembre 2021 à l'arrivée des licenciés et du mercredi 15 septembre 2021.

Un suivi des pass valides sera établi afin de ne pas avoir à effectuer des contrôles systématiques sur toute la durée de la saison.

Pour rappel, le pass sanitaire sera nécessaire pour participer au premier rassemblement du 11 septembre 2021 et toutes les rencontres qui suivront.

Séniors : Le pass sanitaire est dès à présent exigible pour accéder au terrain et pratiquer le rugby.

Nous vous proposons deux solutions pour la présentation de votre pass :

- . 1 si vous le souhaitez, il est possible d'envoyer par mail le QR code du licencié concerné. (Ce code sera scanné afin de s'assurer de sa validité et, dès lecture les QR code et les mails d'envois seront effacés)
- . 2 la présentation du pass sanitaire pourra se faire lors de l'entraînement du vendredi 10 septembre à l'arrivée des licenciés et lors des 3 entraînements suivants.

Un tableau des pass valides sera établi afin de ne pas avoir à effectuer des contrôles systématiques sur toute la durée de la saison.

Loisirs et rugby à 5 : Le pass sanitaire est dès à présent exigible pour accéder au terrain et pratiquer le rugby.

Nous vous proposons deux solutions pour la présentation de votre pass :

- . 1 si vous le souhaitez, il est possible d'envoyer par mail le QR code du licencié concerné. (Ce code sera scanné afin de s'assurer de sa validité et, dès lecture les QR code et les mails d'envoi seront effacés)
- . 2 la présentation du pass sanitaire pourra se faire lors de l'entraînement du dimanche 12 septembre 2021 à l'arrivée des licenciés ainsi que à l'entraînement du jeudi 16 septembre 2021

Un suivi des pass valides sera établi afin de ne pas avoir à effectuer des contrôles systématiques sur toute la durée de la saison.

Pour l'ensemble des licenciés qui arriveront en cours d'année, il sera demandé de prévenir lors de votre passage au club pour le règlement de la licence de communiquer la date de votre premier entraînement afin que la validité du pass puisse être vérifié le jour J.

Nous avons essayé de faire les choses le plus simplement possible pour vous et nos éducateurs tout en prenant en compte les règles imposées par la Fédération et le gouvernement.

Pour l'envoi des pass par mail vous pouvez les adresser à : nmeilliere.rci@gmail.com

Pour toutes questions relatives à la situation COVID, n'hésitez pas également à les poser par mail : nmeilliere.rci@gmail.com

A partir du 30 septembre 2021, un licencié qui ne sera pas en mesure de présenter son pass sanitaire valide ne pourra pas accéder aux terrains.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir pour cette nouvelle saison que nous espérons cette fois ci complète et riche en rencontres...